

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2025

---

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 266

présenté par

M. Le Fur, M. Breton, Mme Blin et Mme Corneloup

-----

### ARTICLE 11 TER

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.</p>
---